

Aux membres de la Caisse de compensation des banques suisses

Zurich, mai 2016

Mesdames, Messieurs,

Nouveau «PartnerWeb» avec autorisation d'accès au moyen de deux facteurs d'authentification (jeton matériel)

Mesdames, Messieurs,

La Caisse de compensation des banques suisses a développé un **nouveau «PartnerWeb»**. Afin de répondre aux exigences actuelles en matière de sécurité pour l'utilisation des applications Web, une autorisation d'accès au moyen de deux facteurs d'authentification a été implémentée dans notre application «PartnerWeb». Ce nouveau service Internet va servir à créer les facturations mensuelles ou trimestrielles des cotisations, à transmettre les déclarations annuelles des salaires soumis à l'AVS et à annoncer les nouveaux collaborateurs. En plus, via l'application «PartnerWeb», les sorties des collaborateurs devront être annoncées et, nouvellement les salaires versés ultérieurement pourront être annoncés.

Dans le domaine des allocations familiales, il est prévu que les décomptes électroniques mensuels des allocations familiales versées (fichiers XML) puissent être transmis via le «PartnerWeb». Nos affiliés se sont exprimés en faveur d'une solution sécurisée en ce qui concerne le transfert des données des allocations familiales.

Dans le domaine de l'authentification, la caisse de compensation a comme objectif d'introduire et d'implémenter la nouvelle application d'une manière aussi simple que possible pour nos affiliés, et ceci sans complication administrative. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi le système **des jetons d'authentification** comme instrument technique d'accès à notre «PartnerWeb».

La gestion des jetons est déléguée à nos affiliés. Les jetons ne sont pas personnalisés et ils seront émis lors de l'enregistrement de l'adhésion de votre entreprise. Ainsi, les entrées et les sorties des personnes qui emploient les jetons au sein de votre entreprise n'engendreront aucune démarche administrative vis-à-vis de la caisse de compensation.

Toutefois, chaque affilié doit désigner au sein de son entreprise une **personne de confiance** qui aura la compétence de gérer les jetons et les autorisations d'accès à nos applications Internet. L'autorisation d'accès peut être un accès complet ou partiel.

La personne de confiance devra tenir une liste de contrôle actualisée des utilisateurs des jetons. **Tout changement lié à la personne de confiance désignée au sein de l'entreprise devra être annoncé sans délai à la caisse de compensation.**

En annexe, nous vous remettons le formulaire **«Demande d'accès aux applications Web»**. Nous vous prions de le compléter jusqu'au **10 juin 2016 au plus tard et de nous le retourner par la poste dûment signé.**

Si vous voulez **déléguer à un tiers l'accès** à nos applications Web (par exemple: une fiduciaire, un comptable externe, etc.), nous vous prions de bien vouloir remplir en plus la **page 3 du formulaire**. En cas de délégation de l'autorisation d'accès à un tiers, le jeton sera octroyé uniquement à la condition d'un **enregistrement personnel de l'utilisateur sur présentation d'une carte d'identité officielle**. Le jeton sera envoyé en temps voulu, directement à la personne autorisée. Tout changement dans le cadre de la délégation à un tiers doit être communiqué sans délai à la caisse de compensation par la personne de confiance.

Le formulaire **«Demande d'accès aux applications Web»** est également disponible sur notre site Internet www.cc-banques.ch en version allemande, française et italienne. Ceci vous permet de remplir électroniquement le formulaire. L'envoi de ce dernier doit tout de même se faire sous la forme papier étant donné l'obligation d'y apposer les signatures originales.

Nous vous communiquons que l'introduction du nouveau «PartnerWeb» est prévue pour le mois de septembre de cette année. Nous allons encore prochainement vous donner des informations de détail au sujet du premier accès au moyen des jetons d'authentification et du contenu du nouveau «PartnerWeb». Les divers formats des données à fournir dans le cadre de la transmission automatique des données ne sont pas changés et de ce fait, vous ne devez entreprendre aucune modification informatique.

Monsieur Olaf Wolfensberger, (courriel: olaf.wolfensberger@ak-banken.ch) ou numéro de téléphone 044 / 299 77 30 est à votre disposition en cas de question particulière.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Caisse de compensation des banques suisses

Daniel Cerf
Gérant de la caisse

Olaf Wolfensberger
Chef du service des cotisations

Annexes mentionnées

